



**Comité Régional d'Équitation
Centre Val de Loire**
Parc Equestre Fédéral, La Colonie
41 600 Lamotte Beuvron
02 36 38 02 57
secretariat@crecvl.org
www.crecvl.org



CONTRAT DE PRESTATION

Entre les soussignés,

Le Comité Régional d'Équitation Centre Val de Loire;
Siège social : Parc Equestre Fédéral 41 600 LAMOTTE-BEUVRON;
Numéro d'identification SIRET 43956074900038
Numéro d'immatriculation Atout France IM041140004
Représenté par Mr Pascal DEBOUDT, en qualité de Président;
Agissant en qualité d'Agence de vente de Produits Tourisme Equestre.
Ci-après dénommé : CRE CVL

Et,

L'entreprise;
Siège social.....;
Numéro d'identification SIRET;
Représenté paren qualité de dirigeant(e).....;
Demeurant à;
Téléphone : Mail :;
Ci après dénommé : Le Prestataire

D'autre part, Il a été convenu ce qui suit :

a) Cahier des charges

Le Prestataire s'engage à respecter les critères du cahier des charges. Dans le cas contraire, le présent contrat serait caduc.

b) Hébergement

Les hébergements proposés lors du séjour doivent être identiques à ceux proposés par la fiche descriptive, sauf changement notifié au moins un mois avant le début du séjour.



c) Repas et intendance

Les repas proposés lors du séjour doivent correspondre à ceux indiqués sur la fiche descriptive sauf changement sollicité par le client lors de l'achat de la prestation.

d) Prestations équestres

Lors de leur inscription, une fiche de renseignement sera transmise aux clients afin de renseigner le Prestataire sur leur niveau équestre, leur âge et toute autre information jugée utile au choix de la cavalerie et au bon déroulement de la randonnée. Le Prestataire doit en prendre connaissance.

e) Sécurité

Si le niveau du cavalier est jugé insuffisant et qu'il représente un risque pour lui-même ou pour le groupe, Le CRE CVL donne droit au guide de refuser la personne pour la randonnée. Son séjour ne lui sera pas remboursé.

f) Date butoir à J-21 pour atteindre le nombre minimum d'inscrits

Si le nombre minimum requis de cavaliers n'est pas atteint 21 jours avant le départ initialement prévu, la randonnée sera retirée du site www.randonnezchevalocentre.fr.

g) Assurances

Le CRE CVL s'engage à être assuré en Responsabilité Civile Professionnelle.

Le prestataire s'engage, lui aussi, à souscrire une assurance de type Responsabilité Civile Professionnelle.

La possession d'une licence FFE est obligatoire pour les cavaliers souhaitant participer à une randonnée organisée par Randonnez Cheval Ô Centre. Le Club doit s'assurer que tous les randonneurs sont en possession d'une licence FFE en cours de validité au moment du départ de la randonnée.

h) Commercialisation

Le Prestataire peut, si l'un de ses clients le sollicite, vendre en direct les produits proposés sur le site www.randonnezchevalocentre.fr. Il devra contacter immédiatement le CRE CVL afin de permettre une bonne gestion du nombre de places restantes.

Le tarif de vente directe de la randonnée devra être strictement identique à celui pratiqué sur www.randonnezchevalocentre.fr.



i) Tarifs et règlement

Les tarifs des produits proposés seront établis au préalable par le Prestataire, et pourront être revus chaque année.

Le CRECVL s'engage à verser 90% du règlement au Prestataire à réception des bons d'échange.

j) Durée du contrat

Le présent contrat est établi à compter de la signature pour une durée de 1 an, reconductible tacitement.

k) Modalités de résiliation

Le présent contrat pourra être résilié en commun accord des deux parties, ou si l'une d'entre elles manque à ses engagements. Un courrier recommandé devra être envoyé un mois avant la date de résiliation.

Il pourra également être résilié dans le cas de liquidation judiciaire, ou toute autre incapacité du Prestataire. En cas de résiliation aux torts du Prestataire, toutes les sommes perçues resteront acquises par le CRE CVL.

Liste des Annexes :

- Cahier des charges

Fait en deux exemplaires, le

A

Pour le Prestataire
(signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

Pour le CRE CVL
(signature précédée de la mention « lu et approuvé »)